



PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023

Présents : Mme ACCABAT, Mme BRENAC, Mme CANET, Mme CHEVANCE, M. COTIGNY, M. COUINEAU, M. DECOMBE, M. DEGRAVE, Mme DISERVI, M. FOUGERES, M. GOMPERTZ, Mme LUTZ, Mme SOURIAU.

Excusés : Mme ACKERMANN, Mme BRAEMS (pouvoir à M. GOMPERTZ), M. CHARRON (pouvoir à Mme ACCABAT), M. ENGERAND (pouvoir à M. COUINEAU), M. MOUSSET (pouvoir à Mme BRENAC puis arrivée à 20h01), Mme TOLKER-NIELSEN

Secrétaire de séance : M. GOMPERTZ.

Mme Brenac, Maire de Chavenay, ouvre la séance.

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

M. Couineau apporte quelques corrections au compte-rendu de son intervention sur le Plan Vélo. En particulier, au lieu de « lien Résidence du Vallon place Rösrath », il convient de lire « place Rösrath – résidence des Arches ».

2 – Subventions aux associations

Madame le Maire explique qu'une seule délibération va être établie pour l'ensemble des associations.

Monsieur Fougères dit que le nombre des associations est identique à 2022. 18 utilisent des locaux communaux et 14 sont éligibles aux subventions communales. Le comité de jumelage est inclus dans la délibération, mais il s'agit d'une convention signée entre plusieurs communes.

L'ASL Foot n'a pas répondu malgré les relances.

La Bibliothèque :

M. Fougères expose ce qui suit :

En 2022, 35 familles étaient adhérentes plus 3 familles hors Chavenay,

En 2023, 37 familles sont adhérentes plus 3 familles extérieures à Chavenay.

Leur trésorerie est stable, avec 2 500 euros sur leur compte.

La bibliothèque demande une subvention de 1 050 euros, son budget étant en équilibre, une subvention de 950 euros paraît suffisante.

Les bibliothécaires s'interrogent sur l'intérêt d'appartenir à la « Bibliothèque pour tous ».

M. Couineau demande si une mutualisation avec l'intercommunalité n'est pas possible.

Mme Brenac explique que la bibliothèque doit avoir un statut d'où l'adhésion à la Bibliothèque pour tous.

M. Fougères explique que la nouvelle responsable a bénéficié d'une formation grâce à ce rattachement.

Mme Brenac confirme que Bibliothèque pour tous apporte une formation et également une banque de données et qu'elle permet l'échange de manuels, ce qui évite des achats trop importants.

M. Gompertz demande si tous les livres sont achetés neufs.

On interrogera les responsables.

Chavenay animations :

M. Fougères, président de cette association, s'abstiendra pour le vote de la subvention.

Il précise que la trésorerie est stable avec un solde du compte à 6 000 euros. Il rappelle que la subvention 2022 était de 17 000 euros ; cette année 18 800 euros sont demandés car deux manifestations supplémentaires sont prévues, soit le parcours des artistes et le concert classique, piano à 4 mains.

Tennis club

M. Fougères constate que cette association fonctionne bien, que le nombre d'adhérents est de 196 dont 13 extérieurs et que la trésorerie est stable. Il explique que la convention qui lie la mairie et l'association permet de demander une subvention de 2 500 euros fixe + 20 euros par enfant, mais que l'année 2022 ayant été une bonne année, l'association demande 3 000 uniquement. Il expose que l'association est consciente qu'en contrepartie la commune doit engager des frais d'entretien des infrastructures comme le démoissage des courts extérieurs et la régénération du court couvert : il s'agit de traiter avec un produit spécifique et l'opération dure 8 jours ; les courts n'ont jamais été nettoyés, ce qui engendre un nettoyage important.

Mme Souriau demande si les trous vont être rebouchés.

Mme Brenac précise que les missions vont être effectuées par une entreprise spécialisée qui fera ce qu'il faut dans les règles. En revanche, elle ne sait pas si cela en fait partie.

M. Fougères rappelle que les membres de l'association sont conscients que ces frais ne sont pas négligeables et que pour cette raison, ils ne demandent que 3 000 euros de subvention.

Crèche DOREMI

M. Fougères rappelle que la crèche compte 20 lits et qu'elle a été très affectée par le Covid. Il explique que la crèche a eu de gros problèmes de trésorerie qui ont justifié la demande d'acompte de subvention en janvier 2023. L'assemblée générale de la crèche a eu lieu mercredi dernier ; lui-même et M. Charron y ont assisté en raison des travaux à l'ordre du jour.

M. Gompertz indique qu'il a rencontré les gestionnaires de la crèche les Coloriés et qu'ils ont des places vacantes.

M. Fougères explique que le tarif de la crèche DOREMI tient compte de la subvention communale et de la subvention de la CAF, ce qui correspond à 50% de leurs recettes, les 50% restant étant payés par les parents. Il précise que la crèche les Coloriés ne bénéficient pas de ces subventions, les tarifs proposés sont plus importants, ce qui explique les places vacantes.

M. Fougères précise que les membres du bureau de la crèche sont très investis et compétents, et qu'ils ne se découragent pas.

Rencontres musicales :

M. Fougères indique qu'il y a de moins en moins d'élèves, qu'il y avait 25 élèves en 2022 contre 22 en 2023 dont 2 extérieurs.

Il ajoute que la trésorerie de l'association est correcte, qu'il y a 3 salariés mais que l'équilibre est difficile, d'où la demande de 4 500 euros de subvention.

Mme Brenac précise que le problème de l'association est qu'il y a de moins en moins de cours collectifs et de plus en plus de cours individuels, d'où la difficulté financière. M. Fougères et elle-même vont rencontrer l'association pour tenter de trouver des solutions. Il faudra voir si le besoin de cours collectifs sera relancé par l'ouverture des 70 logements.

M. Couineau demande comment cela fonctionne à Saint Nom la Bretèche et s'il y a une possibilité de se regrouper.

Mme Brenac répond qu'à Saint Nom la Bretèche, la musique est enseignée dans un conservatoire et que d'avoir la présence d'une association sur Chavenay rend l'accès plus facile pour les parents.

M. Fougères s'interroge sur le petit nombre d'élèves : est-il dû au coût des cours ?

Mme Brenac précise qu'historiquement, le choix de la commune était de subventionner les associations qui ont des enfants : l'objectif était de permettre l'accès à tous ; cela a fonctionné longtemps mais aujourd'hui c'est plus difficile ; Elle précise que le département s'est désengagé.

Mme Brenac essaie de voir comment faire venir un intervenant dans les écoles pour motiver les enfants et leurs faire découvrir la musique.

M. Couineau demande s'il est possible de mutualiser les enseignants.

Mme Brenac répond que le besoin d'enseignants est le même partout au même moment, ce qui rend la mutualisation très difficile. Aujourd'hui, seuls des cours de guitare, piano et batterie sont assurés alors que de nombreux autres instruments étaient enseignés avant. Elle explique que les professeurs travaillent sur plusieurs structures et surtout pour le conservatoire de Plaisir et qu'elle va essayer de trouver des solutions afin de garder le dynamisme sur le village.

M. Fougères rappelle que le stage d'été marchait bien, mais qu'il a été annulé cette année.

Mme Brenac précise qu'il y a moins de familles qui peuvent accueillir les stagiaires extérieurs.

M. Fougères explique que la baisse du nombre d'élèves engendre une baisse du dynamisme.

Mme Brenac rappelle que l'association participait au 11 novembre.

Mme Canet précise qu'avant davantage de professeurs participaient aux commémorations.

M. Couineau dit qu'il faut voir sur les autres communes si la baisse est la même : si tel est le cas, cette baisse est due à un problème de société ; et que sinon, il s'agit d'un problème interne à Chavenay.

Mme Brenac répond qu'elle constate par certaines de ses activités que le manque de professeurs et d'intervenants est général.

M. Couineau répond qu'il y a un intérêt à mutualiser.

Mme Brenac dit que le problème est que les besoins se font sentir partout sur les mêmes créneaux horaires, que Saint Nom la Bretèche garde précieusement son conservatoire pour les habitants de Saint-Nom la Bretèche.

Sporting Club

L'évènement marquant de l'année est le fait qu'Yvane Roger passe la main à ces deux filles et à Antonio Marques qui composent le nouveau bureau, et ce, au bout de 40 ans d'activité. L'association a tenu son AG en mars : le nouveau bureau est constitué mais il ne prendra ses fonctions qu'en septembre.

Mme Roger se faisait une fierté de ne pas demander de subvention, quitte à renflouer personnellement les comptes de l'association à la suite de gros problèmes de trésorerie, elle a demandé 4 000 euros en 2022 et demande 5 000 en 2023. M. Fougères explique que cette somme est trop importante et que l'association va pouvoir effectuer une économie de 1 200 euros en évitant l'impression d'un dépliant distribué dans les villages alentour : une subvention de 4 000 euros sera donc suffisante.

Arrivée de M. Bruno Mousset à 20h01.

M. Fougères précise que le Sporting compte 130 adhérents chavenaysiens plus 40 extérieurs soit un total de 170 adhérents.

Madame Brenac remercie grandement Mme Roger pour son investissement tout au long de ces années. Elle précise qu'un pot de départ sera organisé le 10 juin lors du gala de danse.

AS sportive du collège de Feucherolles

M. Fougères précise qu'historiquement la subvention était de 2 euros par enfant mais que depuis plusieurs années la somme de 100 euros est allouée.

Comité de jumelage

Mme Brenac explique qu'il s'agit d'un statut particulier, d'une convention entre les communes de Chavenay, Saint Nom la Bretèche, Crespières et Feucherolles.

M. Fougères précise que la convention prévoit une subvention de 0,70 centime par habitants, que la subvention de 2022 était de 1 236.90 ce qui ne correspond pas à un nombre d'habitants : une erreur a dû être commise ; cette année, il est proposé d'arrondir la somme à 1 250 euros.

Mme Brenac estime que le devenir de ce comité pose question il a 25 ans cette année. Personne ne semble intéressé à reprendre la main. La commune de Crespières a le même ressenti : il faudra revoir le modèle du jumelage, d'autant plus que l'enseignement de l'allemand se perd au collège.

M. Gompertz dit que le comité s'est posé les mêmes questions à la dernière AG

Mme Brenac conclut que l'avenir du comité de jumelage reste en suspens mais elle propose de maintenir la subvention car cette année est la 25ème année du comité.

Prévention routière

M. Fougères indique que cette association n'a pas fait de demande cette année. Habituellement il était proposé 100 euros, on avisera lorsqu'il y aura une demande.

Souvenir Français

M. Fougères explique que tous les ans la subvention demandée est de 200 euros mais que 150 euros sont versés et que cela a l'air de convenir.

Mme Souriau demande à quoi sert cette somme.

Mme Brenac répond que le souvenir français entretient et fleurit les tombes, que ses membres interviennent dans les classes et que les enseignants sont demandeurs de ces interventions.

Anciens combattants

M. Fougères indique que les mêmes éléments, que le souvenir français, motivent la subvention.

M. Fougères conclut qu'en 2023, la somme allouée aux associations est la même qu'en 2022 si on exclut les 20 000 euros qui ont été versés à la crèche DOREMI en 2022 en raison de la pandémie.

La délibération

Considérant les subventions attribuées aux différentes associations en 2022,

Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,

Après étude des différentes demandes et dossiers reçus,

Le Conseil Municipal,

1) DECIDE, pour chacune de ces associations, d'attribuer les subventions suivantes

Associations	Subventions allouées	
AS Feucherolles	100	
Bibliothèque pour Tous	950	
Chavenay Animation	18 800	Abstention de M. Fougères Président de l'association
Crèche DO RÉ MI	45 000	Dont 15 000 déjà versés en février
Club de Tennis de Chavenay	3 000	
Comité de jumelage	1 250	
Rencontres Musicales de la PV	4 500	
Souvenir Français	150	
Sporting Club	4 000	
Union Nationale des Combattants	150	

3) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Vote à la majorité (abstention de M. Fougères) pour Chavenay animation

Vote à l'unanimité pour toutes les autres associations

3 – Décisions du maire

14_2023D	06/04/2023	DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS Groupe Scolaire et réfectoire
15_2023D	06/04/2023	DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2023 ALSH, Groupe scolaire et réfectoire
16_2023D	06/04/2023	DEMANDE DE SUBVENTION MAISON DE LA SANTE (ARS / REGION / DETR 2023)
17_2023D	17/04/2023	Contrat de maintenance du terrain d'honneur du parc des sports - PH7 de mars à décembre 2023
18_2023DD	18/04/2023	DETR 2023 - TNI ET MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

4- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 20h14.